Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260402-D2026030-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire : M. Anthony MOREL.

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION BRETAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du presbytère est éligible à une aide financière via un Appel à Projet Bâtiments Performants proposé par la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter l'aide de la Région Bretagne dans le cadre d'un Appel à Projet Bâtiments Performants pour la réhabilitation du presbytère,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

